

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt-deux, le **neuf décembre**, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 09/12/2022.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, ROBERT Alain, FOLTIN Muriel, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : STUTZMANN Marc

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Procuration : STUTZMANN Marc à LACHAUSSEE Florent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jacques FRANCOIS a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 2 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité d'établir une décision modificative au budget pour faire face à une insuffisance de crédits aux chapitres 65 et 012 du budget 2022 en raison d'une régularisation à l'URSSAF concernant 2021 et l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le Maire propose la décision modificative au budget suivante :

Décision modificative au budget N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2022 de la Commune de VALDIEU-LUTRAN,

Il convient de prélever 7 500 € au compte 615231 chapitre 011, Entretien et réparations sur voiries section de fonctionnement

et de créditer :

le compte 64168 chapitre 012, autres emplois pour 300 €,

le compte 65313 chapitre 011, cotisations retraites pour 2 000 €

le compte 65314 chapitre 011, cotisations sécurité sociale pour 4 000 €

le compte 6588 chapitre 011, autres charges pour 1 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE la décision modificative au budget N° 2.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.



RENDU EXECUTOIRE LE

12 Décembre 2022

Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.

